



Rapport
~ **ANNUEL** ~
2023

SUR LE

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

LAVA
agglo

Som- maire

Introduction

Édito 05

Les 5 finalités du développement durable 06

Les 17 objectifs du développement durable 07

01 Territoire décarboné

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1 Mobilité 09

1.2 Environnement 11

02 Territoire sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

2.1 Biodiversité 15

2.2 Eau 18

2.3 Déchets 20

03 Territoire en mutation

vers une économie circulaire et durable

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.1 Alimentation 23

3.2 Économie 26

04 Territoire social et solidaire

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

4.1 Habitat 29

4.2 Emploi 31

4.3 Santé 32

4.4 Culture et sport 34

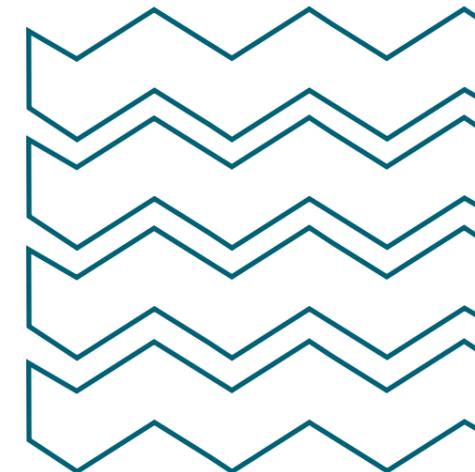
4.5 Enseignement supérieur 35

05 Territoire durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

5.1 Politique de la ville 37

5.2 Urbanisme 39



Rapport d'activité 2023 Laval Agglomération /
La situation interne et territoriale en matière de
développement durable
Directeur de publication :
Florian Bercault, Président de Laval Agglomération
Directrice de la communication
Département Valorisation, Attractivité et Participation :
Sophie Grimm
Maquette et mise en page :
Sandwich Communication
Laval Agglomération
1, place du Général Ferrié - 53008 LAVAL Cedex
Tél. : 02 43 49 46 47 - www.agglo-laval.fr
Courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr
Édition : Décembre 2024



ÉDITO

Les effets du dérèglement climatique touchent de plus en plus fréquemment nos territoires comme en témoignent les records établis en 2023 sur le plan météorologique : deuxième année la plus pluvieuse en Mayenne, année la plus chaude enregistrée à l'échelle mondiale.

Les solutions à mettre en oeuvre pour faire face au changement climatique passent par l'intégration de plus en plus forte des enjeux environnementaux au coeur de nos politiques publiques. Nos territoires doivent s'adapter, intégrer une culture du risque et proposer des solutions, autant que possible préventives.

Ce rapport démontre l'engagement de notre collectivité dans ce sens, présentant les actions menées tout au long de l'année en faveur d'un développement durable de notre territoire. Et elles ont été nombreuses en 2023 dans l'ensemble des compétences exercées par Laval Agglomération.

Florian Bercault
Président de Laval Agglomération

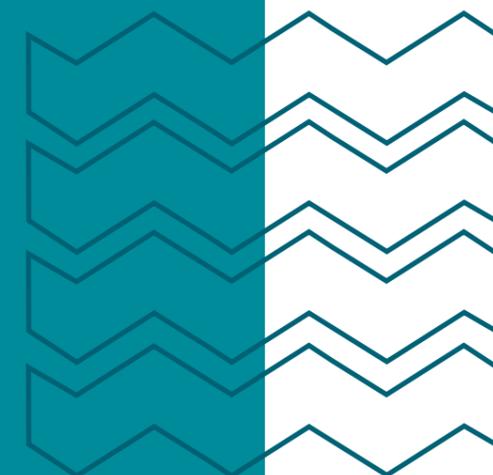


L'accélération de la transition écologique est notre responsabilité à tous : Etat, collectivités, habitants, acteurs économiques et associatifs. Et si le rôle de catalyse et de soutien de l'agglomération est essentiel, il ne suffira pas : nous avons besoin d'une mobilisation générale.

Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport annuel de développement durable a pour objectif de mettre en lumière, à travers les actions marquantes de l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir, l'engagement de Laval Agglomération pour répondre aux 5 finalités et 17 objectifs de développement durable.

En accord avec les orientations de la feuille de route, une fiche dédiée à chaque politique publique énonce les trois objectifs prioritaires en matière de développement durable et décrit les projets ou actions réalisés en 2023, ainsi que ceux planifiés pour 2024 et 2025.



Les 5 finalités du développement durable :



01

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère



03

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



05

L'épanouissement de tous les êtres humains



02

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources



04

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

Les 17 objectifs de développement durable :



1

TERRITOIRE décarboné

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiments, mobilités...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

#mobilité



VERS UNE DÉCARBONATION DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CE SECTEUR

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture
- Renforcer de manière équilibrée l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire
- Développer les voies cyclables et piétonnes
- Développer une offre cyclo famille en connexion avec les voies vertes – Vélo Francette

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



SUCCÈS DE L'OPÉRATION VÉLO CARGO :

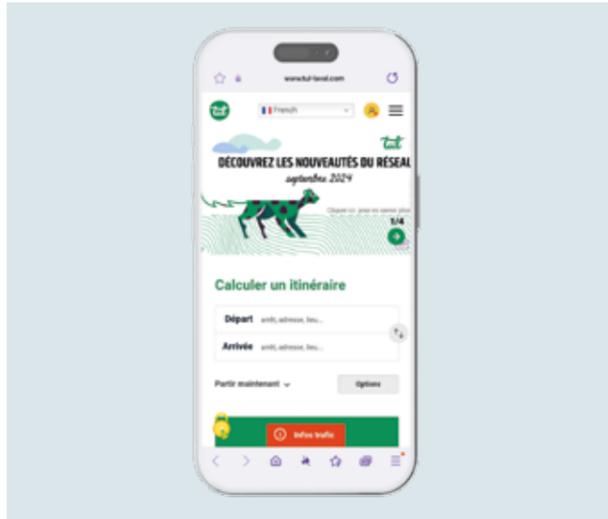
Laval Agglomération avait modifié son aide en 2022 en promouvant les vélos cargos avec une aide de 300€ par vélo. Ce dispositif vise à accentuer la transition écologique en permettant à des familles de remiser un véhicule thermique et de le remplacer par un vélo adapté au transport de la famille. En 2023, 43 subventions ont été accordées pour un montant de 12 800€.

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR LES TUL :

Lors du renouvellement de la délégation de service public et le changement de délégataire, Laval Agglomération a porté des choix ambitieux pour renforcer l'offre de transport. Lors du renouvellement de la délégation de service public et le changement de délégataire, Laval Agglomération a porté des choix ambitieux pour renforcer l'offre de transport. Une première étape a lieu en janvier 2023 avec l'extension de service (Tulib et Mobitul) sur les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron. En septembre, la nouvelle offre a été déployée sur l'ensemble du réseau mais de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. Les équipes de L'Agglo se sont donc fortement impliquées pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées avec le délégataire et répondre aux engagements de qualité de service afin d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun. En 2023, 4 969 036 voyages ont été effectués. L'année 2023 marque également le début de la décarbonation de la flotte de BUS avec l'acquisition de 6 bus électriques.

M-TICKET : VOTRE TITRE SUR VOTRE SMARTPHONE !

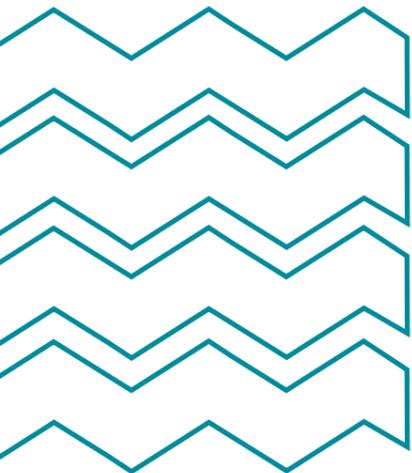
Laval Agglomération a lancé en avril 2023 le M-Ticket. Pratique, rapide, écologique, l'application permet d'acheter son titre de transport directement depuis son smartphone, puis de valider le trajet en flashant les tags 2D à l'entrée du véhicule. En 2023, 40 000 tickets ont été vendus par ce canal.



LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LAVAL AGGLOMÉRATION AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DES COMMUNES :

101 000 €

aménagements cyclables communaux
rue Charles de Gaulle à Bonchamp
et Berthe Marcou à Changé



ACTIONS 2024-2025

QUELLES MOBILITÉS DEMAIN DANS L'AGGLO ?

Mise en œuvre de la démarche de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

- Concertation
- Diagnostic
- Premières orientations

VERS PLUS DE MOBILITÉS DOUCES

Poursuite des aménagements pour les mobilités douces.
ex : passage inférieur RD 962, lancement de l'aménagement cyclable Avenue de Chanzy

UN RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC GRÂCE À DES ADAPTATIONS MAJEURES

- Ligne A : Desserte renforcée de l'arrêt Victoria sans ajout de véhicule
- Ligne D : Desserte du dimanche sur le quartier Hilard (demi-ligne entre Espace Mayenne et Gare TUL toutes les 90 minutes entre 11h et 21h)
- Ligne H : Création d'une boucle par Gennes et Centre Universitaire sur toutes les courses dans les 2 sens
- Ligne I : Prolongement en été de certaines courses de Rochers à la base de loisirs
- Ligne G : Renfort de la fréquence de la ligne pour desserte lycée Avesnières et MFR Pignerie
- Ligne L : Création d'une ligne entre Tassigny et Cité Administrative pour desservir les quartiers au Sud-Ouest de Laval
- Recalage de la ligne B le samedi sur la fréquence prévue à l'offre initiale à 15 minutes, soit une diminution de 9 707 kms commerciaux par an
- Intégration des modifications kilométriques de l'avenant 1 (lignes régulières, TAD) sur toute la durée de la DSP

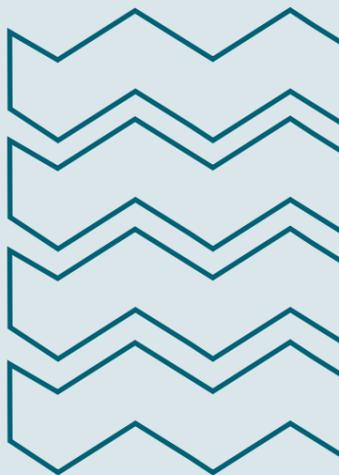


RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Faire de Laval Agglomération, un territoire autonome et résilient, producteur d'énergies plus propres et renouvelables
- Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



DES OUTILS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).**
 Outil stratégique et opérationnel pour mettre en oeuvre la transition énergétique et climatique locale, le PCAET, en 2023, a fait le fruit d'un important travail de concertation et d'ateliers afin de construire un programme d'actions porté par, avec et pour le plus grand nombre : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, sociaux, culturels, et habitants. De même, Laval Agglo a expérimenté sur la Région des Pays de la Loire un des premiers Plans d'Amélioration de Qualité de l'Air.
- Le contrat d'objectif territorial (COT) – Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) :**
 Soutenu par l'ADEME pour accélérer les démarches de transition écologique au sein des collectivités, Laval Agglomération a initié en 2023 la phase 1 : développement d'une gouvernance interne avec la participation de 50 agents, et réalisation d'un état des lieux afin d'apprécier la dynamique en cours sur les deux référentiels du programme (climat-air-énergie et économie circulaire). La phase 2 engagée de 2024 à 2026 permettra à notre collectivité de renforcer et de diffuser les pratiques exemplaires et collectives de transitions menées au sein des services et du patrimoine de Laval Agglomération.



DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉS (CEP)

Les deux conseillers interviennent auprès des communes de l'agglomération et apportent des solutions pour agir sur la transition énergétique et la décarbonation du patrimoine bâti des communes. Ils ont réalisé différentes missions sur l'année 2023 : bilan énergétique des 33 communes (hors ville de Laval) avec présentation de la situation et préconisations d'économies en commission ou en conseil municipal, accompagnement à la définition et la saisie des zones d'accélération EnR pour les communes, suivi de 18 projets d'amélioration de la performance énergétique et écologique sur le patrimoine communal.



ACTIONS 2024-2025

LE SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIES BÂTIMENTS (SDE) :

Cette démarche va permettre de disposer d'éclairages techniques et économiques pour bâtir une politique de gestion énergétique du patrimoine bâti à court, moyen et long terme. L'objectif est d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine bâti, de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques et de respecter les exigences réglementaires du Décret Tertiaire :

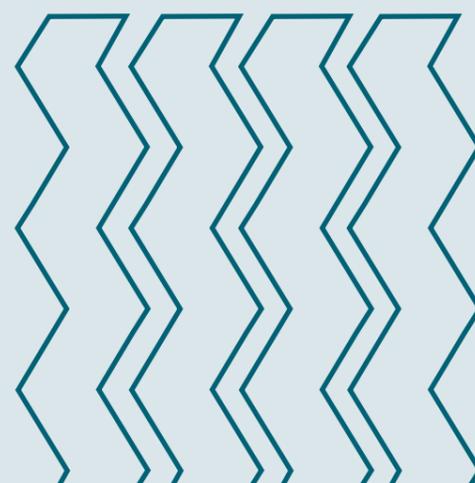
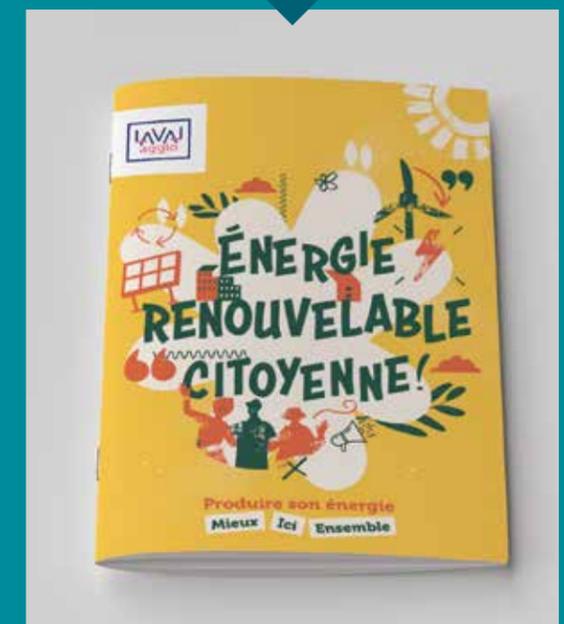
- Mise en œuvre du plan sobriété à partir de la saison de chauffe 2022/2023.
- Audits énergétiques, périmètre : 23 sites – 43 000m²

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SDENR)

- Élaboration d'un schéma directeur visant à structurer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de Laval Agglomération.
- Définition partagée du mix énergétique du territoire à partir des multiples ressources énergétiques renouvelables territoriales (biomasse, géothermie, solaire, éolien) et en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire : collectivités, entreprises et citoyens.
- Accompagner et participer à la réalisation d'unités de production énergétique aux retombées positives pour le territoire.

PCAET

Avec l'adoption du PCAET en juin 2024 qui ambitionne le territoire à énergie positive neutre en carbone en 2050, la mise en oeuvre des 49 actions permettra à notre territoire d'atténuer d'ici 2030 de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux vulnérabilités croissantes liées aux effets du réchauffement climatique ; canicule, incendies, tempêtes incendies et ce pour préserver la qualité de vie, le développement, la biodiversité de notre territoire.



2

TERRITOIRE sobre

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.

Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...



LA RECONQUÊTE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Extrait du rapport GIEC Pays de la Loire – juin 2022 : **40 %** des poissons, **30 %** des oiseaux et amphibiens, **24 %** de la flore, **21 %** des reptiles et **10 %** des mammifères se trouvent menacés d'extinction en Pays de Loire.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Le Contrat Nature est un plan d'actions d'une durée de 3 ans en faveur de la biodiversité. Il sera labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en reconnaissance de l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

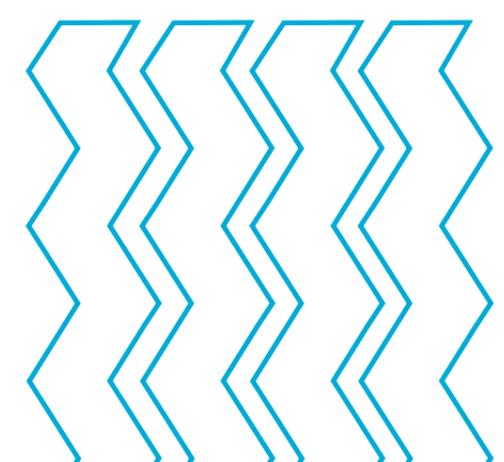


SCHÉMA DIRECTEUR DU BOIS DE L'HUISSERIE

En 2023, l'adoption du schéma directeur du Bois de l'Huisserie constitue un document de référence pour Laval Agglomération ainsi que tous les usagers du bois. Il a pour but :

- d'organiser et de formaliser une stratégie de gestion d'accueil du public,
- de fixer les grandes orientations et modalités de gestion en faveur de la biodiversité.

En 2024, la mise en oeuvre des premières actions vise à une meilleure sensibilisation des différents publics aux enjeux environnementaux du site et à des aménagements du site avec l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne.

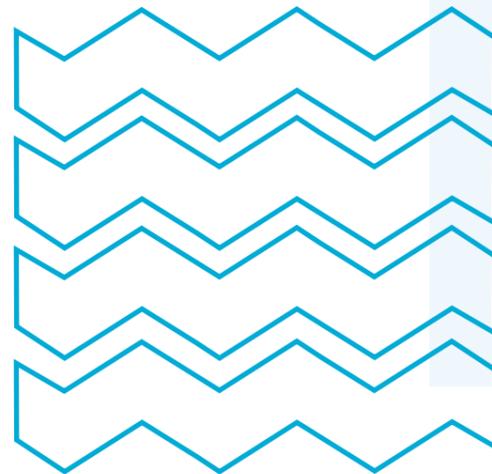


TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

En 2023, lancement de la démarche Territoire Engagé pour la Nature.

Par délibération n°107/2023, Laval Agglomération s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » ou TEN. C'est une initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire et de Régions de France, portée par l'Agence Française pour la Biodiversité et par des collectifs régionaux. En Pays de la Loire, le collectif est constitué des représentants de la Région, de l'Agence de l'eau, de la DREAL, de l'État, des départements.

En 2024, le Contrat Nature par LAVAL AGGLOMÉRATION est en cours de finalisation, il sera approuvé par Laval Agglomération puis par le CONSEIL RÉGIONAL des PAYS de la LOIRE permettant d'engager les premières actions du plan triennal.



ACTIONS 2024-2025

ZOOM SUR LE CONTRAT NATURE

Le plan d'actions doit répondre à trois axes pour répondre à la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) :

- Axe 1 : Sensibilisation/Communication
- Axe 2 : Mener des actions de protection
- Axe 3 : Amélioration des connaissances

Huit objectifs permettent de traduire ces 3 axes et de répondre aux enjeux validés par les élus :

- Objectif 1 : Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique
- Objectif 2 : Concilier l'émergence d'un lieu de production et d'insertion avec la préservation de la biodiversité
- Objectif 3 : Les habitants s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité et passent à l'action
- Objectif 4 : Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames
- Objectif 5 : Prendre en compte la biodiversité dans la gestion d'espaces cibles de Laval Agglomération
- Objectif 6 : Restaurer le Bocage et les infrastructures agroécologiques
- Objectif 7 : Protéger les milieux aquatiques
- Objectif 8 : Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur Laval Agglomération

Les trois axes et les huit objectifs stratégiques ont ensuite déclinés en 14 actions. Ces actions vont permettre de travailler en transversalité avec de nombreux services, des communes et d'autres acteurs locaux :

- Action 1 - Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents
- Action 2 - Faire de la protection de la nature un sujet incontournable s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.
- Action 3 - Animer le plan d'actions TEN
- Action 4 - Création d'une ferme urbaine
- Action 5 - Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité
- Action 6 - Inciter à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions
- Action 7 - Désimperméabilisation-Végétalisation des zones urbaines (bourgs et villes)
- Action 8 - Rendre la ville perméable aux espèces - trame "biodiversité urbaine"
- Action 9 - Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains.
- Action 10 - Plan Bocage
- Action 11 - Filière végétal locale
- Action 13 - Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements
- Action 14 - Prioriser l'acquisition de connaissances naturalistes aux zones à enjeux définies par l'étude de fonctionnalité écologique du territoire.





POURSUIVRE LA DÉMARCHÉ DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La démarche de gestion intégrée répond aux enjeux de la protection de la ressources en eau et de l'optimisation du patrimoine en diminuant les fuites. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance du patrimoine et d'atteindre un taux de renouvellement des réseaux de 1% par an à horizon 2025. En complément diverses actions viennent enrichir la démarche pour préserver la qualité et la quantité.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération.
- Depuis le 1er janvier 2017, les compétences en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par Laval Agglomération qui a conduit à la création d'un nouveau service intercommunal visant à promouvoir une plus grande équité territoriale et à améliorer le service quotidien offerts aux habitants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



POSE DE LA PREMIÈRE VANNE POUR LA FUTURE USINE D'EAU POTABLE

Le 1^{er} décembre 2023, élus et partenaires se sont réunis pour la pose symbolique de la première vanne de la future usine des eaux sur le site de la Biochère à Changé, qui viendra remplacer celles de Laval et de Saint-Jean-sur-Mayenne. Équipement majeur sur le territoire de Laval Agglomération (40M€ H.T.), la nouvelle usine poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité de l'eau potable en adoptant les techniques les plus vertueuses et efficaces de traitement,
- réduire le niveau de prélèvement d'eau (objectif de 4% plutôt que 12% actuellement) dans la Mayenne,
- diminuer l'impact écologique du traitement de l'eau.

La mise en service de cette usine est prévue en 2026.

UNE AIDE À L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

En 2023, Laval Agglomération a lancé un dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, sous conditions (habiter sur le territoire de Laval Agglomération, volume minimum de 300L, achat dans un commerce du territoire de Laval Agglomération entre le 01/07 et le 31/10). Trois cent deux foyers ont reçu une participation de 30 €.

UN PLAN D' ACTIONS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La nouvelle mission "préservation de la ressource en eau", travaille à la construction d'un plan d'actions pour protéger les aires d'alimentation de 4 captages du territoire. Ce plan est constitué d'actions de connaissance, physiques et de qualité de l'eau des captages, d'usages des exploitations agricoles sur ces zones de captage, de sensibilisation de la profession agricole et de diagnostic des exploitations. Ce plan d'actions est mis en oeuvre sur les années 2024-2025.

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX :

L'objectif de renouvellement de réseau à un taux de 1% par an reste d'actualité. Il permettra de maintenir voire d'améliorer le rendement de réseau. De même pour le réseau d'assainissement, il s'agira de diminuer les eaux parasites et d'optimiser le traitement des eaux usées.

SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Réalisation d'une étude visant à définir la stratégie pour une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures associées existantes et à venir.

ACTIONS 2024-2025

L'AMÉNAGEMENT DE L'USINE DES EAUX CONTINUE

Chantier de l'usine de production d'eau potable (mise en service début 2026).

OBJECTIF CERTIFICATION

- Poursuite des démarches qualité et sécurité au travail avec l'objectif d'obtenir la triple certification qualité-sécurité environnement en septembre 2026.
- Élaboration du plan d'actions "préservation de la ressource " et réflexion sur la mise en place de la démarche "Terre de Sources".

ETUDES ET PLANS D'ORIENTATION

Étude sur la mise en place de la télérelève de compteurs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (alerte fuite, connaissance des consommations et des volumes de pertes par secteur).



RÉDUCTION DES DÉCHETS ET COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire :
- Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage...) = économie circulaire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner la dynamique «zéro déchet»
- Réduire de 15% la production des déchets des ménages par rapport à 2021, soit passer de 605 kg/an/habitant en 2021 à 432 kg/an/habitant en 2029.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



MOINS DE GASPILLAGE, PLUS DE COMPOSTAGE

En 2023, 41 aires de compostage collectives ont été mises en place à Laval et dans l'agglomération, portant ainsi leur nombre à 55 sur le territoire. De plus, près de 2000 composteurs individuels ont été distribués. En 2023, 42% des foyers pratiquent le compostage. Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier, une loi impose aux particuliers et aux professionnels de trier leurs biodéchets.

RETOUR SUR LE VILLAGE DANS LES R

Le 15 octobre 2023, à Saint-Berthevin, s'est tenue la première édition du « Village dans les R », une journée événementielle autour de la réparation et du réemploi organisée par le service prévention des déchets. 15 artisans "répar'acteurs" étaient présents pour informer et sensibiliser les visiteurs et organiser des animations.

UN NOUVEAU DÉFI ANTI-GASPI

51 foyers ont participé au Défi zéro gaspi fin 2023. Une initiative de Laval Agglomération pour sensibiliser à la réduction des déchets pendant les fêtes. Résultat: -22% de déchets produits en moyenne. Un excellent résultat qui démontre que des efforts collectifs peuvent avoir un impact significatif.

EN CHIFFRES

- Toute l'année, la direction déchets et économie circulaire réalise des actions de sensibilisation du public.



ACTIONS 2024-2025

SCHEMA DIRECTEUR DÉCHETS, DÉCHETTERIES, LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES

- Au 1^{er} janvier 2024, la collecte des ordures ménagères sera effectuée tous les 15 jours, au lieu de chaque semaine, pour les ménages disposant de bacs individuels dans l'agglomération de Laval. Cette mesure vise à réduire la pollution causée par les camions de collecte et incite les habitants à diminuer leur production de déchets.
- Réduire les tonnages de traitement des ordures ménagères et des petits incinérables afin de maîtriser le taux de TEOM du fait de l'augmentation des tarifs d'incinération. Dans un objectif tant environnemental (valorisation énergétique des déchets) qu'économique (réduction des coûts), il s'agit de détourner une part des déchets de la benne "tout venant", qui sont ensuite enfouis, vers la benne "incinérables" afin qu'ils soient valorisés énergétiquement.
- Prestation de broyage des végétaux. L'objectif est de réduire les tonnages de déchets verts en déchetteries (coût annuel de 280k€), en constante augmentation. Il s'agit également d'inciter les habitants au traitement in situ de leurs déchets de jardin (mulching et paillage).
- Pour optimiser le réemploi et la valorisation des déchets de nouvelles filières de tri seront mises en place dans les déchetteries du territoire. Il s'agira notamment des filières pour les articles de bricolage et de jardinage, pour les articles de sport et de loisirs ou encore une filière pour les jouets.





3

TERRITOIRE EN MUTATION : vers une économie circulaire et durable

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE
CONSOMMATION RESPONSABLES.

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable

FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE. VERS UNE AGRICULTURE SAIN ET DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Élaborer un projet alimentaire co-construit avec les acteurs du territoire : 34 communes de Laval Agglomération, agriculteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, société civile, acteurs ESS, habitants du territoire, etc..

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

<p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
----------------------	-----------------------------------	---

VALIDATION DU PLAN D'ACTION DU PAT

Le 16 octobre 2023, les élus de la collectivité ont validé le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier est le résultat d'une concertation territoriale d'un an et demi avec l'ensemble des acteurs socio-économiques souhaitant prendre part à la construction de la politique alimentaire du territoire. Pour cela, 17 ateliers ont été réalisés entre mai 2022 et juin 2023. Ils ont permis de définir 6 axes parmi lesquels : la protection et la valorisation des ressources naturelles, le soutien à une agriculture durable, l'accès pour tous à une alimentation de qualité, ou encore la correspondance entre l'offre et la demande locale.



#alimentation

DIAGNOSTIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une première action mise en oeuvre dans le cadre du plan d'action du PAT consistait à réaliser un état des lieux de la qualité et l'origine de l'approvisionnement des cantines scolaires du territoire en produits de qualité et labellisés (Loi EGALIM). Ainsi, entre novembre 2023 et janvier 2024, les 34 mairies de Laval Agglomération (élu.es référents et chef.fes de cuisines) ont été sollicitées par le PAT de Laval Agglo pour répondre à une enquête co-construite avec les acteurs qui se sont positionnés sur cette fiche action. La restitution de l'enquête a eu lieu le 25 janvier et a permis de dresser un premier bilan en matière de qualité d'approvisionnement, tout en permettant aux acteurs présents de réfléchir aux actions à mener pour aller plus loin.



CINÉ-DÉBAT FESTIVAL ALIMENTERRE

Pour le grand public, une soirée débat dans le cadre du Festival AlimenTerre a permis d'échanger sur la thématique de l'artificialisation des sols en présence des élus Environnement de Laval agglomération.

SOIRÉE DE LANCEMENT DU PAT

2024 a été marqué par le lancement officiel du PAT lors de la soirée du 23 février, réunissant les habitants, les acteurs associés à la démarche ainsi que les élus. Au programme, échange sur les perspectives du PAT, atelier cuisine avec le chef François Portier et repas partagé.

DÉFI FAAP

Le PAT est ensuite entré dans sa phase active auprès des citoyens entre février et juin 2024 avec le lancement du Défi foyer à alimentation positive auquel ont participé une soixantaine d'habitants.es du territoire (en partenariat avec le CIVAM bio 53). Ce défi démontre qu'il est possible de manger bio à budget constant, tout en se faisant plaisir. Les habitants ont ainsi reçu les conseils et suivi les ateliers de cuisine réalisés tout au long du défi par Oriane Tercerie du CIVAM bio 53, tout en allant à la rencontre des producteurs bio du territoire.

APPEL À PROJET MIAM

Cet été, l'appel à projet "Mise en oeuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable à destination des mangeurs du territoire" renforce la volonté de la collectivité de répondre aux enjeux de transition agricole de demain. Adressé aux acteurs socioéconomiques (agriculteurs, associations, etc.), le fonds d'aide vise à promouvoir et soutenir l'agriculture biologique de notre territoire. En parallèle, l'agglomération a également apporté un soutien aux producteurs locaux pour répondre à l'AMI concernant les cellules commerçantes des Halles de Laval. Résultat de ces deux initiatives à suivre en 2025.

ACTIONS 2024-2025



VILLAGE ÉCO-GOURMAND

À l'automne, le PAT a souhaité s'associer à l'initiative "mois du climat" porté par le département de la Mayenne pour proposer un village éco-gourmand, lieu de rencontre et de découverte pour comprendre les enjeux d'une alimentation durable : préservation de l'environnement et de sa biodiversité, de sa santé et du tissu économique local composé de producteurs locaux soucieux de fournir des produits de qualité.

PROJET ALTERFIXE

Les 4 Projets Alimentaires Territoriaux de Mayenne (à savoir le PAT Laval Agglo, PAT des Coëvrons, PAT du GAL Haute Mayenne et PAT du GAL Sud Mayenne) se sont associés pour proposer 4 rencontres immersives à destination de futurs candidats à l'installation agricole qui souhaitent découvrir le territoire, dans un contexte de disparition progressive des fermes à taille humaine. Objectif : rencontrer d'autres exploitants agricoles avec un projet d'installation, découvrir les agriculteurs du territoire et bénéficier d'interventions et de partages d'expériences, tout cela en présence de partenaires d'aide à l'installation agricole. Le premier week-end Alterfixe a ainsi eu lieu les 27-28 et 29 septembre 2024.



FONDERIE DE PORT-BRILLET : UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE

Fermé depuis 2011, le site industriel de Port-Brillet a entamé sa mutation en 2022 sous l'impulsion de Laval Agglomération devenue propriétaire des lieux. Objectifs : retrouver de l'activité économique sur le site et créer une place publique à dimension citoyenne. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. En 2023, les premiers travaux de dépollution du site ont été lancés.



INITIER ET SOUTENIR LA RSE

- Laval Économie a ainsi animé des ateliers (54 participants), des fresques (65 participants), et des échanges de pratiques ;
- Deux projets d'économie circulaire ont aussi été valorisés : une collecte de palettes au sein des entreprises portée par l'association Bois Debout, et un projet de recyclage des menuiseries porté par les associations Val'orisons 53, Bois Debout, et Alternatri) ;
- Deux événements ont été organisés : AGIR (278 participants) et une soirée Inspiration (114 participants).

UN FONDS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Sept entreprises ont été accompagnées dans leur transition énergétique grâce à 325 722 € de subventions accordés par Laval Agglomération. Le dispositif repose sur l'ambition que chaque euro d'argent public doit avoir un impact sur le bilan carbone du territoire. Les fonds alloués ont pour objectif de limiter le nombre de passoires énergétiques tout en permettant aux entreprises de réduire leur facture en énergie.

ACTION 2024-2025

RELIER LA ROUTE AUX VOIES FERRÉES

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'une plateforme de transport Combiné Rail Route à Saint-Berthevin en 2024. Sélection de l'opérateur en 2025.



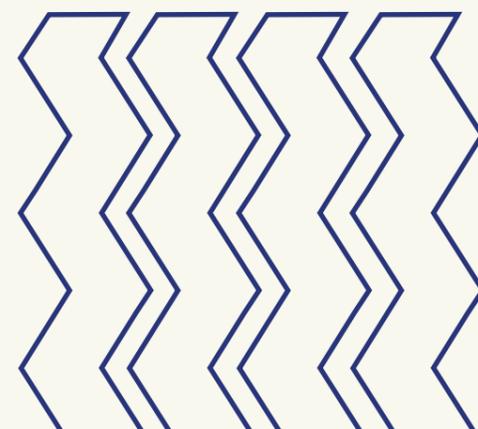
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Limitier les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Utiliser les investissements publics et subventions comme levier de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'écoconditionnalité des aides, etc.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



4

TERRITOIRE social et solidaire

LA COHÉSION ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET ENTRE LES TERRITOIRES.

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.



DÉFINIR LES PRIORITÉS ACCORDÉES PAR LAVAL AGGLOMÉRATION EN TERME DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LE CADRE DU ZAN

Limiter les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Proposer une offre de logements diversifiée permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire

- Produire des logements sociaux de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération
- Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville et les connecter aux autres quartiers
- Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

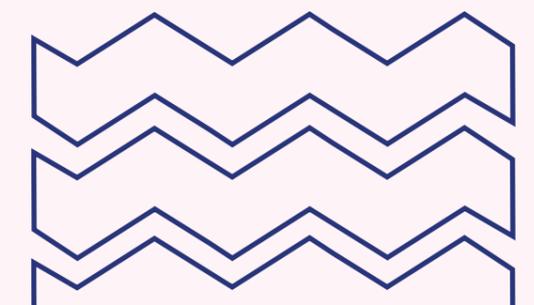
En 2023 : 189 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique importante sur Laval Agglomération avec un gain énergétique de 35% à minima.

OPÉRATION "THERMOFAÇADES"

La thermographie infrarouge est une technique qui consiste à visualiser les différentes zones de température d'un bâtiment à l'aide d'une caméra infrarouge, ce qui permet de localiser les anomalies thermiques (défaut d'isolation, pont thermique...). Chaque année depuis 2021, le service Habitat lance un appel à candidature auprès des communes pour proposer des animations "thermofaçades". Bilan 2024 - Saint-Berthevin : 62 candidatures de propriétaires d'un quartier pavillonnaire pour une thermofaçade / 12 thermofaçades réalisées par ce Conseiller France Rénov + 9 prêts de caméra / Réunion publique sur la rénovation énergétique (50 participants) / 20 RDV personnalisés pour l'analyse des clichés.

AIDES AUX TRAVAUX INTÉGRANT DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Depuis 2022, Laval Agglomération a mis en place des aides pour les travaux d'isolation qui intègrent des matériaux biosourcés. Cette aide est à destination des communes et des propriétaires. Bilan du 01/06/2022 au 31/08/2024 : 61 logements (dont 4 logements communaux) pour un montant de subvention de 97 500€.



PROTECTION DES ESPÈCES PROTÉGÉES / TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LE PARC PRIVÉ

- Convention signée avec Mayenne Nature Environnement(MNE) pour un diagnostic "espèces protégées" sur les copropriétés bénéficiant d'aide pour la rénovation énergétique. Financement d'abris à chauves-souris sur une copropriété rénovée suite au diagnostic ;
- Mise à disposition d'abris (66 abris >>> 3 700€) pour les propriétaires de maisons faisant des travaux de rénovation énergétique afin que la pose soit intégrée aux travaux (pose prise en charge par Laval Agglomération).

CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ

Une convention pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat social est en cours de signature. Elle a pour objectif d'améliorer, via l'expertise de Mayenne Nature Environnement(MNE), la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat des bailleurs sociaux du territoire de Laval Agglomération que cela soit pour les opérations de réhabilitation de logements, de production de logements, de démolition ou de gestion du parc existant. Laval Agglomération prendra en charge une partie du coût de l'accompagnement de MNE. Il s'agira également de pouvoir sensibiliser les locataires du parc social à la mise en place de ces mesures.

LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Le service Habitat de Laval Agglomération a souhaité inciter les propriétaires de locaux vacants depuis plus de 2 ans situés dans les centralités à remettre leurs biens sur le marché de l'immobilier.
Bilan 2024 : Courriers envoyés à 450 propriétaires / visites de 38 logements vacants par un conseiller France Rénov' et architecte / 24 logements potentiels remis sur le marché.

ACTIONS 2024-2025

CONVENTION AVEC ECHOBAT

Projet de convention avec Echobat comprenant une Formation "Ressources renouvelables" après des conseillers France Rénov' et artisans. Visite d'un chantier d'Eco construction.

ACTIONS 2024-2025

PACTE TERRITORIAL 2025-2029

Pour l'amélioration du parc privé Laval Agglo passera une convention Pacte territorial 2025-2029, comprenant 3 volets :

- Mobilisation des propriétaires professionnels. coût estimé des dépenses / an : 167 000€ avec une aide de l'Anah de 75 000€.
- Mission d'information, conseils gratuits, neutres pour tous les propriétaires : coût estimé des dépenses/an : 190 000€ avec une aide de l'Anah de 75 000€.
- Accompagnement pour la réalisation des travaux et montage des dossiers de demande de subvention : coût estimé des dépenses/an : 515 000€ avec une aide de l'Anah de 417 600€. A cela s'ajoute les aides aux travaux de Laval Agglo à destination des investisseurs, copropriétés et de tous les propriétaires en cas d'utilisation de ressources renouvelables (Énergie solaire, énergie bois et matériaux biosourcés).

APPEL À PROJETS REQUALIFICATION INNOVANTE DE L'HABITAT SOCIAL

Lancement au deuxième semestre 2024 de la deuxième session de l'appel à projets "requalification innovante de l'habitat social"

SOUTIEN AU BAILLEUR SOCIAL MEDUANE HABITAT DANS LA RÉHABILITATION ET LA PRODUCTION DANS LE PARC SOCIAL

Laval Agglomération, en partenariat avec la Banque des Territoire, apportera en 2025 et 2026 1,5 M€ en titres participatifs à Meduane Habitat, pour soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.



AGIR EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI : APPORTER UNE NOUVELLE RÉPONSE À CEUX QUI N'ARRIVENT PAS À ACCÉDER À L'EMPLOI DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Expérimenter le dispositif Zéro Chômeur de Longue Durée.
- Développer différentes formes d'entreprises comme les coopératives, les associations et l'entrepreneuriat à impact.
- Déployer des actions de mentorat entre des chefs d'entreprise et des jeunes mayennais.
- Attirer des talents pour toutes les filières économiques.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, BIENTÔT UN VIEUX SOUVENIR ?

Le dispositif national "Territoires zéro chômeur de longue durée" part des compétences des personnes pour créer leur futur emploi. En juillet 2023, Laval Agglomération a obtenu son habilitation pour la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE), et ainsi proposer des CDI aux 300 habitants concernés dans ce quartier.

LES CHANTIERS, VÉRITABLES TREMPLINS POUR L'AVENIR

En 2023, une cinquantaine de personnes ont travaillé sur des chantiers dits "d'avenir" et "tremplin". Parmi les réalisations, on compte le mur en pierre de l'espace Del'Aune à Saint-Berthevin, et la fresque de la salle de loisirs de Montjean.

ACTION 2024-2025

LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS, UN OUTIL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Depuis janvier 2024, dans le cadre du Plan National Achat Durable, Laval Agglomération renforce sa mission de facilitation auprès des donneurs d'ordre du territoire mais également auprès des entreprises et des candidats. Objectif : augmenter le nombre de marchés comportant une considération sociale et assurer un accompagnement de qualité des entreprises et des candidats.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF TZCLD

Objectif à horizon 2026 : 80 bénéficiaires



SERVICE SANTÉ MENTALE ET PRÉCARITÉ

En 2023, le service Santé mentale et Précarité a poursuivi son action auprès de bénéficiaires en grande précarité et porteurs de troubles psychiques. Les liens entre santé et précarité représentent des enjeux majeurs dans les champs des politiques de santé publique. Il a été démontré l'impact de la précarité sur l'état de santé physique et son rôle dans l'augmentation de la prévalence des troubles psychologiques. En 2023, 189 personnes ont été accompagnées par le service qui coordonne également le conseil local en santé mentale pour trouver collectivement des solutions concrètes d'accompagnement social, de logement, ou de soins.



ACTIONS 2024-2025

ÉLARGISSEMENT DE LA COUVERTURE DES RELAIS PETITE ENFANCE :

Dans le cadre de la convention territoriale globale entre Laval Agglomération et la CAF de la Mayenne sur la période 2022-2025, une réflexion est menée sur l'opportunité de développer l'offre de relais petite enfance (RPE) sur les 7 communes non couvertes : Argentré, Châlons-du-Maine, Entrammes, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc et Soulgé-sur-Ouette.

Les finalités sont de :

- répondre aux besoins et aux demandes d'information et d'accompagnement au recours à un mode de garde pour les familles avec enfants de 0 à 3 ans (jusqu'au seuil de l'école maternelle), dans un contexte de forte tension sur les modes d'accueil individuel et collectif ;
- favoriser l'attractivité du métier d'assistante maternelle et soutenir les pratiques professionnelles, qui sont de moins en moins nombreuses sur le territoire avec des départs à la retraite importants à venir ces prochaines années, comme présenté par la CAF dans ses projections.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les missions exercées par le service relais petite enfance permettront aussi d'apporter un appui aux communes en tant qu'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et des familles, information et accompagnement sur l'offre d'accueil). Par conséquent, ces travaux visent à conduire une réflexion prospective sur les enjeux de couverture de l'ensemble du territoire par une offre de relais petite enfance, et sur les différentes options possibles pour assurer cette couverture territoriale.

Depuis mai 2024, les représentants de Laval Agglomération et de la CAF ont rencontré tous les maires des communes non-couvertes pour approfondir le diagnostic. Les maires d'Argentré, de Louvigné, de Soulgé-sur-Ouette, de Châlons-du-Maine et de Parné-sur-Roc ont exprimé un intérêt pour les missions du relais petite enfance. Étant donné les partenariats déjà existants, ils sont d'accord pour approfondir l'étude des conditions d'une couverture en relais petite enfance mutualisé entre les communes non couvertes et/ou des relais petite enfance existants.

PARTICIPER ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Accès aux soins de proximité et de qualité pour tous :

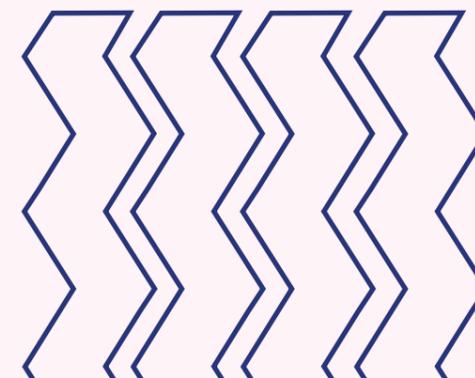
- S'engager pour un centre hospitalier performant ;
- Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



SIGNATURE DU CLS

En 2023, le Contrat local de santé a été renouvelé, avec un territoire étendu à l'échelle de l'agglomération. L'idée est de mener une approche collective et collaborative pour engager la dynamique à travers le partage d'expériences, la mise en commun de moyens, etc. Signé avec l'Agence Régionale de Santé, il repose sur 32 actions autour de plusieurs axes (adaptation de l'offre en santé, actions de prévention et de réduction des risques, promotion de la santé environnementale ou encore facilitation du parcours d'accompagnement des personnes fragiles). La première action a permis la création d'un réseau de référents santé au sein des 34 communes de l'agglomération. Installation de 4 médecins en libéral après expérimentation des services médicaux de proximité de Saint Pierre-La-Cour et du Genest-Saint-Isle.





PRÉSERVER LA QUALITÉ DU VIVRE ENSEMBLE

Les événements culturels et sportifs engagés dans la transition

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Construire une offre culturelle et sportive en s'appuyant sur un maillage d'équipements et d'associations de proximité

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



CULTURE - UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

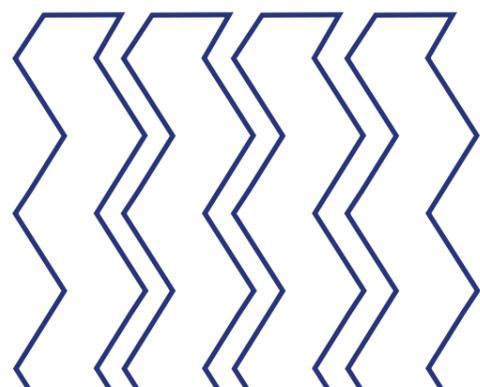
En 2023, un groupe de travail constitué de bibliothécaires, professionnels et bénévoles, a travaillé à la rédaction du Contrat Territoire Lecture (CTL), un dispositif proposé par la DRAC visant à accompagner le développement de la lecture publique au sein d'un territoire autour de 3 axes : le numérique et l'éducation aux médias, l'accessibilité et l'inclusion (dont l'accès à la lecture pour les 9 communes non équipées de bibliothèque), le développement durable.

SPORT - PISCINE : BOUGER LES LIGNES

Laval Agglomération a décidé de mettre fin à 22 ans de délégation de service public pour reprendre la gestion directe du centre aquatique Aquabulle. Objectif : permettre une gestion plus rationalisée de la structure en faisant d'elle un équipement d'intérêt communautaire. Les élus et les services ont mené un travail important : reprise du personnel, révision de la politique tarifaire, augmentation de l'amplitude d'ouverture, programmation des activités en complémentarité avec celles de la piscine Saint-Nicolas. En 2023, les piscines Saint-Nicolas et Aquabulles ont comptabilisé 231 027 entrées.

SPORT - SOUTIEN AUX ATHLÈTES DES JO DE PARIS

Laval Agglomération a soutenu deux athlètes du territoire (Sounkamba Sylla et Gabriel Bordier) en leur octroyant une bourse individuelle de 7 500 €. Celle-ci a permis de les aider dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire

- Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social)
- Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires
- Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance)
- Mettre en place des formations de niveau « master » en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé
- Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LE SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET INNOVATION (SLESRI)

L'année 2023 a permis l'élaboration et la rédaction partenariale du nouveau SLESRI pour une validation début 2024. 7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (public ou privé) sont partenaires du SLESRI : Le Mans Université (IUT et faculté de Droit), l'ESIEA, l'ESTACA, l'Université Catholique de l'Ouest, l'ENSAM et l'École de design.

LE FUTUR BÂTIMENT DE L'UCO

Un bâtiment d'enseignement supérieur de 2260 m² qui pourra accueillir jusqu'à 600 étudiants sur le campus universitaire Laval Changé. Rien n'a été négligé dans ce projet, ni l'optimisation des conditions de travail pour les étudiants (lumière naturelle, proximité des locaux, autonomie, accessibilité, confort thermique et acoustique...), ni la dimension environnementale, prise en compte dans ce bâtiment économe et sobre.

ACTION 2024-2025

UNE MAISON DE L'ÉTUDIANT À LAVAL

Choix architectural de la Maison des Étudiants et programmation du campus mutualisé sur la Maison de la Technopole Aménagement du campus de l'Aubépin.



5

TERRITOIRE durable

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...

DES PROJETS POUR DIMINUER LES INÉGALITÉS ALIMENTAIRES, AUGMENTER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LAVAL

(FOURCHES, PAVEMENT, KELLERMANN)

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville :

- Créer les conditions d'une plus grande mixité sur le territoire de Saint-Nicolas. Plus de 100 millions d'euros de travaux programmés par les bailleurs sociaux (Mayenne Habitat et Méduane Habitat), la ville de Laval et Laval Agglomération.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

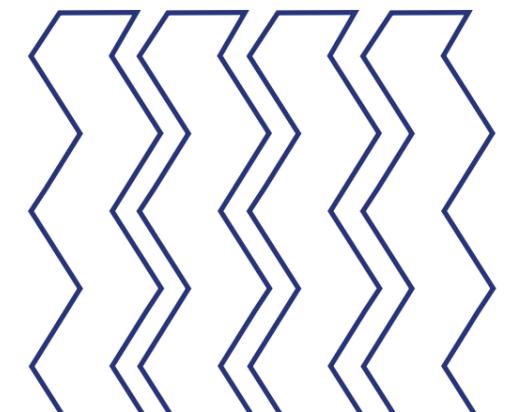


PRIR SAINT-NICOLAS

Ouvrir le territoire de Saint-Nicolas sur la ville, rénover le parc bâti, proposer un nouveau cadre de vie, mettre les habitants dans la dynamique du projet.

Lancement des travaux du Contrat de Ville de Laval Agglomération 2024 – 2030 avec la signature d'un nouveau document cadre le 10 juillet 2024 autour de 4 priorités :

- améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir les projets de quartier,
- soutenir la parentalité, la réussite éducative et l'insertion des jeunes,
- lever les freins à l'emploi et soutenir les initiatives économiques locales,
- renforcer l'appui à l'animation des quartiers.



PROJET DE FERME URBAINE

Laval Agglomération figure parmi les 100 territoires français soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le déploiement d'un équipement de quartier ("Ferme Urbaine") à vocation de production d'une nourriture de qualité, locale et biologique dans le quartier Saint-Nicolas de Laval. Un projet social, solidaire et participatif qui permettra de lutter contre l'insécurité alimentaire; repositionner les personnes éloignées de l'emploi, par les activités agricoles; fédérer les habitants autour de l'agroécologie. L'ensemble des études conduites en 2023 a permis d'identifier les potentialités des terres agricoles de la plaine d'aventure pour ce projet. Des ateliers de concertation se sont également tenus tout au long de ce processus afin d'impliquer les habitants dans ce projet fédérateur.

ACTIONS 2024-2025

LES PHASES DE CONSTRUCTION DE LA FERME URBAINE

- Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour la gestion de cette "ferme urbaine" début 2025.
- Premiers recrutements de salariés et premières plantations d'arbres fruitiers au dernier trimestre 2024.

ACTIONS 2024-2025

FORMER ET SENSIBILISER

- Signature au dernier trimestre 2024 d'une convention entre Laval Agglomération et l'association "Banlieues Climat" pour la formation de 100 jeunes des quartiers populaires autour des questions de la crise climatique et de la transition écologique.

LES SUITES DE LA CONVENTION CITOYENNE

- Instruction des conclusions de la Convention Citoyenne des Quartiers populaires en lien avec les priorités retenues dans le contrat de ville 2024-2025.



LES ÉLUS FORMÉS À LA LOI ZAN

Afin de mettre en oeuvre cette loi complexe, des élus ont été formés aux objectifs et à la mise en oeuvre du ZAN lors de la Conférence des Maires en novembre 2023.

L'AGGLO DEUX FOIS LAURÉATE

Laval Agglomération s'est distinguée deux fois :

- en tant que territoire pilote de sobriété foncière (TPSF), un dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), qui vise à accompagner et à soutenir des territoires pour réinventer un modèle de densification urbaine qui favorise la sobriété foncière ;
- dans un appel à manifestation d'Intérêt (AMI) des réhabilitations des friches commerciales et entrées de ville avec le projet de la fonderie de Port Brilllet.

PLUI/SCOT : OPÉRATION "TOUR DES COMMUNES"

Durant l'année 2023, le service urbanisme réglementaire a mené, conjointement avec le service prospective et planification, une opération intitulée "Tour des communes". Cette action a consisté à rencontrer les maires des 34 communes sur leur propre territoire pour recueillir leurs besoins et attentes à l'égard du nouveau PLUi, et permettre d'apporter des améliorations aux PLUi actuels.

VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LAVAL AGGLOMÉRATION, TERRITOIRE PILOTE

Instauré en 2021 par la loi Climat et résilience, l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) vise à diviser par deux tous les dix ans, le rythme d'urbanisation des espaces naturels, pour atteindre zéro artificialisation nette en 2050.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Définir les priorités accordées par Laval Agglomération en terme de développement économiques et construire la boîte à outils de cette stratégie en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre du ZAN.

- Expérimentation "Territoire Pilote de Sobriété Foncière"
- Construire une stratégie foncière vers le ZAN
- Concevoir des aménagements urbains proposant la mixité des fonctions (habitat, services, commerces, mobilités)

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



ACTIONS 2024-2025

FINALISATION DE L'ÉTUDE URBAINE AUBÉPIN

FINALISATION DE L'ÉTUDE PORTE OUEST

LANÇEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI ET SCOT



Hôtel communautaire
1 place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47